



CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-ST-MAURICE

Mémoire

**sur le projet de contournement de la ville de La Tuque,
route 155, du ministère des Transports du Québec**

**présenté à la
Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par
La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice**

Mai-Juin 2004

Notre siège social est situé au
547-C rue Commerciale, La Tuque (Qc), G9X 3A7
Téléphone : (819) 523-9933 Télécopieur : (819) 523-9939
Site Internet : www.chambres.cc/hautst-maurice
Courriel : cchsm@lino.com

Table des matières :

Avant-propos.....	p.3
1. Portrait de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice.....	p.3
2. L'implication de la chambre dans ce dossier.....	p.4
3. Démarche de concertation dans le milieu.....	p.8
Analyse du projet de contournement.....	p.9
1. La position de la Chambre de commerce du Haut-St-Maurice.....	p.9
2. Les impacts économiques appréhendés.....	p.10
3. La voie d'accès du chemin Wayagamac.....	p.13
4. L'aménagement des trois voies d'accès.....	p.14
5. L'entrée nord de la voie de contournement.....	p.15
6. La revitalisation commerciale.....	p.17
Conclusion.....	p.19
Recommandations.....	p.20

Avant-propos

1. Portrait de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est un regroupement volontaire de personnes directement ou indirectement occupées ou intéressées à l'industrie, au commerce ou au bien-être économique, civique et social. La chambre regroupe actuellement 181 entreprises membres qui peuvent déléguer un total de 259 personnes aux différentes activités de la saison. Il s'agit du plus grand nombre de membres jamais atteint par l'organisation.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a été fondée en juin 1983 en conformité des dispositions de la Loi sur les chambres de commerce, chapitre 18, S.R.C. 1952. Les limites du territoire couvert par la chambre sont celles de l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice, à l'exception de l'ex-municipalité de Parent qui avait sa propre chambre de commerce à cette époque. Cette chambre n'est plus active aujourd'hui.

La mission de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est d'assurer une présence et intervenir pour faire valoir ses intérêts, ainsi que ses points de vue à tous les niveaux socio-économiques. Les objectifs généraux de l'organisation sont :

- Promotion auprès des pouvoirs publics des intérêts de ses membres en accord avec l'intérêt du public.
- Promotion de la formation auprès de ses membres.
- Promotion industrielle partout, notamment sur l'amélioration des conditions de croissance, de développement et d'implantation des entreprises.
- Promotion touristique.
- Promotion commerciale et des services portant notamment sur l'amélioration de leurs conditions d'exercice.
- Promotion des instruments destinés à créer et à accroître l'activité économique et la gestion de ces instruments.
- Promotion de la qualité de l'administration et des services publics.

2. L'implication de la chambre dans le dossier de la voie de contournement

Depuis sa fondation, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a toujours eu comme préoccupation majeure l'amélioration de la qualité de la route 155 qui est le seul lien routier nord/sud au Québec. La route 155 est d'une importance capitale pour le milieu latuquois, puisqu'elle est le lien de La Tuque avec deux régions importantes, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Depuis vingt ans, la chambre a eu à maintes reprises à faire des pressions auprès du ministère des Transports et des instances politiques pour que la route 155 soit améliorée, souvent dans le cadre d'une action concertée localement.

La première mention d'une voie de contournement apparaît dans le procès verbal de la réunion ordinaire du CA de la chambre tenue le 11 février 1988. Les administrateurs de la chambre avaient alors donné leur appui au tracé d'une route destinée uniquement aux camions lourds, hors de la ville de La Tuque.

Le 22 septembre 1988, le conseil d'administration se penche sur le fait que plusieurs des membres ont demandé que la chambre prenne position dans le dossier de la voie de contournement. Les administrateurs invitent le conseiller municipal Gérard Desbiens, qui est porteur du dossier, à un déjeuner conférence spécial qui a lieu le 28 septembre 1988. Lors de ce déjeuner, les membres de la chambre mentionnent qu'ils craignent que cette voie de contournement résulte en une baisse de leurs chiffres d'affaires. Après la conférence, les membres adoptent une résolution contre la voie de contournement.

En 1990, la Ville de La Tuque forme un comité de promotion de la voie de contournement et relance le débat. La municipalité demande à la chambre de déléguer quelqu'un sur ce comité. Le conseil d'administration accepte d'y déléguer le président, M. Denis Gingras, mais seulement à titre d'observateur. Après avoir participé à quelques rencontres du comité, M. Gingras propose de faire parvenir à tous les membres de la chambre un sondage pour savoir s'ils désirent modifier, annuler ou préserver la résolution adoptée en assemblée générale spéciale le 28 septembre 1988. Sur les 40 réponses reçues, 30 sont en faveur du maintien de la résolution contre la voie de contournement. Au cours des deux années suivantes, le nombre de camions lourds présents sur la route 155 augmente considérablement principalement en raison de la construction du Site

Vallières, un parc industriel en milieu forestier, mais situé près de la ville de La Tuque, qui abrite trois scieries. Lors de l'assemblée générale du 3 juin 1992, les membres de la chambre votent en secret sur la possibilité de modifier leur position face au projet de voie de contournement, un vote rendu nécessaire par l'évolution du dossier. Encore une fois, la majorité des gens présents à l'assemblée votent en faveur du maintien de la résolution contre la voie de contournement.

Le dossier va ensuite demeurer sans évolution probante jusqu'à l'automne 1996 lorsque le député du comté de Laviolette, M. Jean-Pierre Jolivet, propose des scénarios pour régler le débat. L'une des options envisagées est de faire une route en gravier du type forestière destinée uniquement aux camions lourds. La proposition de faire une déviation uniquement pour les camions lourds plaît aux gens d'affaires qui appuient leur député dans cette démarche. Cette solution s'avère cependant irréalisable, puisque ce tracé pour camions ne pouvait pas être la route 155 qui aurait toujours été dans les rues de la ville et qu'il est impossible d'interdire aux camions de circuler sur la route 155, donc les poids lourds auraient pu continuer de circuler dans la ville de La Tuque même avec la présence d'une voie leur étant destinée.

Malgré cela, la chambre continue de s'impliquer au sein du comité municipal qui tente de trouver une solution pour réaliser le projet de contournement. Cette relance des discussions autour du projet de voie de contournement va marquer un virage important de la position de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice. En décembre 1996, le conseil d'administration de la chambre s'engage par résolution à travailler avec le conseil municipal pour que la voie de contournement se réalise, car la très grande majorité des Latuquois, y compris les gens d'affaires, espèrent régler le dossier une fois pour toute. Il reste alors à déterminer quel tracé sera le plus acceptable.

Lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 1997, le conseil d'administration de la chambre adopte la résolution suivante :

«La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice appuie le projet de la voie de contournement qui passera par le Motel Le Gîte et ira rejoindre le rang des Hamelins. Cependant, cet appui est conditionnel à ce qu'aucune construction ne soit

permise sur cette voie et à ce qu'une signalisation adéquate soit prévue pour les touristes.»

Le tracé mentionné dans la résolution sera officiellement présenté publiquement par le ministre des Transports, M. Jacques Brassard, à La Tuque le mardi 22 avril 1997. Lors d'une conférence de presse d'envergure, à laquelle sont présents les représentants de la chambre, le ministre annonce un investissement total de 57,2 millions \$ pour l'amélioration de la route 155 incluant la construction d'une voie de contournement à La Tuque. Le tracé de la voie de contournement présenté par le ministre débutait à l'intersection du chemin Wayagamac et du boulevard Ducharme. Il se terminait au rang des Hamelins. Les travaux devaient débuter en l'an 2000. Le plan d'action présenté prévoyait aussi la construction d'une voie d'évitement vers l'usine Cartons St-Laurent (aujourd'hui Smurfit-Stone).

À la fin de l'année 1997, la chambre délègue deux administrateurs pour siéger sur un comité pour la voie de contournement créé par la Ville de La Tuque. Le dossier vivra alors des hauts et des bas entremêlés par un débat sur la construction d'une route panoramique sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice, parallèle à la route 155, un projet proposée par le Premier ministre Jean Chrétien qui aurait été financé en grande partie par le gouvernement fédéral. De plus, le tracé du ministre Brassard rencontre de l'opposition parmi les citoyens qui ne veulent pas que les camions continuent d'emprunter le boulevard Ducharme et réclament que la voie de contournement débute au quartier Fillion.

Pendant que le débat entourant la voie de contournement continue, la voie d'évitement vers l'usine Smurfit-Stone est construite, ce qui a permis à un bon nombre de camions d'éviter les rues de la ville.

Plusieurs tracés de voie de contournement seront proposés au cours de cette période pour tenter de trouver une solution satisfaisante. Les tracés ont été rejetés un à un, la population réclamant à grands cris une «vraie» voie de contournement hors de la ville, un tracé qui a été présenté comme «la bonne voie/voix».

Après avoir étudié tous les scénarios, pesé les pour et les contre, le comité de la voie de contournement, dont fait partie la chambre, décide au printemps de l'an 2000 de donner son appui à la «bonne voie», mais avec une bretelle d'accès au chemin Wayagamac. La

Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice demande également qu'une étude d'impacts économiques soit réalisée par le ministère des Transports. C'est la première fois qu'un tracé fait l'unanimité. Dès le départ, le député du comté de Laviolette Jean-Pierre Jolivet avise les gens de La Tuque que le ministère des Transports n'a pas l'intention de payer pour cette bretelle d'accès estimée à 5 millions \$. Il s'en suivra une période de pressions politiques par les intervenants politiques et économiques du milieu latuquois pour l'ajout de cette bretelle au projet. Le 5 mars 2003, le projet final du ministère des Transports est présenté lors d'une assemblée d'information à la salle des Chevaliers de Colomb. Les gens d'affaires latuquois constatent que l'étude d'impact économique menée par le ministère des Transports auprès d'une trentaine de commerçants n'est pas satisfaisante et que la bretelle d'accès du chemin Wayagamac ne fait toujours pas partie du projet. La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice demande lors de cette soirée qu'une véritable étude soit réalisée sur les impacts économiques du projet. Le ministère des Transports réitère que ce n'est pas son mandat. Le 2 avril 2003, la chambre fait parvenir une lettre au ministre de l'Environnement pour demander la tenue d'audiences publiques parce qu'il n'y a jamais eu une véritable étude sur les impacts économiques. La chambre est le sixième requérant dans ce dossier.

En juillet 2003, la chambre accepte de faire partie d'un comité local pour travailler en collaboration avec le ministère des Transports pour la réalisation d'une étude d'impacts économiques plus approfondie. À deux reprises, un représentant de la chambre est allé visiter des villes qui ont vécu la construction d'une voie de contournement dans le cadre de cette étude.

Le 20 février 2004, la chambre reçoit la ministre déléguée aux Transports et députée du comté de Laviolette, Mme Julie Boulet, comme conférencière lors d'un dîner auquel participe 110 convives. Lors de cette conférence, Mme Boulet est accompagnée par un sous-ministre des Transports. Elle annonce qu'elle a l'intention de réaliser le projet de voie de contournement à La Tuque et que la bretelle du lac Wayagamac sera financée par le ministère des Transports, une affirmation qui est chaudement applaudie.

Le 15 mars 2004, la chambre participe à une rencontre du comité économique mis sur pied par le ministère des Transports qui dévoile les résultats de l'étude d'impacts économiques. Le 5 avril 2004, la chambre convoque ses membres à une assemblée générale spéciale pour présenter les résultats de cette étude. Un comité de la voie de

contournement est formé. Ce comité s'est réuni à trois reprises pour préparer les questions posées lors de la première partie des audiences publiques.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice présente maintenant ce mémoire à la Commission. Ce document a été entériné par le comité de la voie de contournement et par le conseil d'administration de la chambre.

3. Démarche de concertation dans le milieu

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a toujours eu à cœur le développement économique de son milieu. Depuis longtemps, les gens d'affaires s'impliquent de nombreuses heures par semaine bénévolement au sein de différents comités de concertation pour tenter de revitaliser l'économie latuquoise qui est en déclin depuis plusieurs années. Ce n'est que depuis septembre 2003 que la chambre peut compter sur les services d'un employé permanent.

La Tuque, comme bien des régions ressources au Québec, vit un problème d'exode des jeunes qui vont faire leurs études supérieures à l'extérieur et qui ne reviennent pas, souvent parce qu'il n'y a pas d'emplois pour eux. Pour contrer une partie du problème, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a fait partie d'un groupe d'intervenants socio-économique qui a fait des pressions auprès du gouvernement en collaboration avec le Collège de Shawinigan pour que La Tuque obtienne un Centre d'enseignement collégial. Le projet pilote termine sa première année d'existence couronnée de succès.

Les gens d'affaires latuquois ont sonné l'alarme face aux problèmes de renouvellement de la main-d'œuvre. Plusieurs industries du secteur des pâtes et papiers de la région, y compris le principal employeur de La Tuque, Smurfit-Stone, font face à de nombreux départs à la retraite depuis le début du nouveau millénaire. Le milieu s'est mobilisé pour créer un cours de pâtes et papier (DEP) offert par l'École forestière de La Tuque afin que les jeunes Latuquois bénéficient d'une chance de demeurer en Mauricie pour combler les besoins de main-d'œuvre de ces employeurs. L'École forestière de La Tuque est une école très importante dans notre milieu qui a bénéficié du support de la chambre pour promouvoir un important projet d'agrandissement de plusieurs millions de dollars qui s'est concrétisé l'an dernier.

Au niveau commercial, La Tuque traverse des temps difficiles. La population est en décroissance, la ville fait face à l'exode des retraités, les usines ne remplacent pas tous les

retraités par de nouveaux employés et les familles latuquoises qui bénéficient du meilleur revenu per capita de la Mauricie dépensent beaucoup d'argent à l'extérieur de la municipalité.

En octobre 1999, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a demandé de l'aide à la Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saint-Maurice (SADC) pour créer un comité de concertation qui aurait comme mission de revitaliser le secteur commercial de La Tuque et principalement son centre-ville. Ce comité, où tous les partenaires ont investi jusqu'à maintenant plusieurs milliers de dollars, a permis de réaliser l'étude Profil-Achat à l'automne 1999. Cette étude a permis de déterminer que le marché latuquois du commerce de détail est de 100 millions \$ annuellement, qu'une régression de 0,8% est à prévoir pour les dix prochaines années et que les fuites commerciales sont de l'ordre de 28,5 millions \$. L'étude mentionne que chaque part de marché perdue signifie une baisse réelle du chiffre d'affaires pour les marchands locaux et par le fait même une diminution de l'offre de produits et services pour les consommateurs, ce qui a une influence directe sur la qualité de vie des citoyens.

Le comité de développement commercial a mené plusieurs actions pour tenter de renverser la vapeur. Le comité a bénéficié dernièrement d'un programme du gouvernement fédéral dans le cadre de l'aide aux collectivités victimes de la crise du bois d'œuvre. Cela a permis de procéder à l'embauche d'une employée permanente pour au moins une année complète. Le succès remporté présentement est le fruit de multiples efforts du passé et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Analyse du projet de contournement

1. La position de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice n'est pas contre le projet de voie de contournement présenté par le ministère des Transports. Les membres de la chambre sont parfaitement conscients que le problème de la présence des camions lourds dans les rues de la ville représente un calvaire pour les résidents des rues formant le tracé de la route 155 et que cela représente un grand danger pour la sécurité des Latuquois en raison du nombre important de matières dangereuses qui transitent par La Tuque.

Comme tous les Latuquois, les gens d'affaires empruntent régulièrement la route 155 et font face à ce trafic lourd incessant. Comme plusieurs Latuquois, certains gens d'affaires ont perdu des proches dans des accidents de la route sur la 155. Sur l'aspect de l'amélioration de la qualité de vie, les membres de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice n'ont pas à être convaincus qu'il est impératif de sortir le trafic lourd de la ville, ils le sont déjà.

C'est pourquoi le conseil d'administration de la chambre a décidé en 1996 de travailler à la réalisation de la voie de contournement en partenariat avec les gens du milieu et ce, même si le déplacement de la route 155 à l'extérieur de la ville fait craindre le pire à plusieurs commerçants. Les dirigeants de la chambre ont décidé d'aller au-delà des perceptions et de tenter de dénicher le meilleur compromis possible.

La chambre s'est donc fixée comme objectif de trouver des solutions qui aideraient à minimiser les impacts négatifs pour l'économie latuquoise. À travers cette démarche les points essentiels identifiés sont : une bretelle d'accès par le chemin Wayagamac au centre de la voie de contournement; des intersections à chacune des trois voies d'accès qui doivent être fluides pour inciter les visiteurs à entrer dans la ville et sécuritaires pour tous les usagers de la route; une signalisation avant-gardiste et efficace; l'interdiction de construire quoi que ce soit en bordure du nouveau tracé; l'importance de contrôler l'étalement commercial aux extrémités du contournement; etc.

Le projet de contournement à l'est de la ville présenté par le ministère des Transports au Bureau d'audiences publiques en environnement représente bien la volonté du milieu. Il y a cependant des points essentiels aux yeux de la chambre qui ne sont pas respectés dans le projet présenté, ainsi que des interrogations auxquelles la chambre n'a toujours pas eu de réponses satisfaisantes. Ces points feront donc l'objet de plus amples explications dans ce document, ainsi que l'objet de recommandations à la fin de ce mémoire.

2. Les impacts économiques appréhendés

La principale crainte des commerçants de La Tuque face à ce projet est la possibilité de voir chuter leur chiffre d'affaires radicalement au point de provoquer la fermeture de leur commerce. Dans le pire des scénarios, les commerçants imaginent une réaction en chaîne qui aurait une incidence directe sur la qualité de vie des citoyens. En effet, selon leur raisonnement, si l'offre de produits et services diminue encore de façon importante, les

Latuquois iront davantage s'approvisionner à l'extérieur. Les pertes économiques seraient donc énormes.

Les citoyens qui réclament la voie de contournement n'ont pas la même vision des choses. Ils sont persuadés que les commerçants latuquois ont tort de penser ainsi et qu'au contraire, la voie de contournement va amener à La Tuque encore plus de circulation, donc plus de clients potentiels pour les commerçants.

C'est pour tenter d'avoir l'heure juste que la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a réclamé pendant longtemps une véritable étude sur les impacts économiques d'une voie de contournement. La chambre est satisfaite de l'effort mené par le ministère des Transports au cours de la dernière année pour présenter ce genre d'étude. La chambre reconnaît que cela n'a pas été facile parce qu'il n'existe pas d'études complètes sur le sujet au Québec. La Tuque sera d'ailleurs probablement un projet pilote pour aider les collectivités qui seront au prise avec le même questionnement dans le futur. Les gens d'affaires latuquois le souhaitent, car eux aussi veulent savoir quels auront été les impacts réels de la voie de contournement quelques années après sa construction.

Ceux qui ont mené l'étude d'impacts économiques présentée aux audiences publiques du BAPE ont donc fait leur travail, mais cette étude laisse encore plusieurs points d'interrogation inquiétants pour les gens d'affaires de La Tuque. D'abord il y a le fait que plusieurs Latuquois ont répondu au sondage routier effectué à l'automne 2003. Même si leur réponse ne figure pas dans les résultats, cela restreint amplement le nombre d'échantillonnage valide. Pour être adéquat, ce sondage aurait dû être mené à diverses périodes de l'année. Le délai trop court pour le préparer a aussi limité la qualité des questions posées. Ce sondage semble toutefois rassurant sur un point, ceux dont la destination finale est le Haut-Saint-Maurice, c'est-à-dire les visiteurs qui fréquentent l'immense territoire forestier entourant La Tuque, ne semblent pas avoir l'intention de cesser de consommer localement.

Le deuxième point important de cette étude est les visites des villes de Val-d'Or et Saint-Ferdinand. Les membres de la délégation latuquoise lors de ces visites ont été rassurés sur plusieurs points importants par les gens d'affaires de ces municipalités. Il reste cependant que ces deux villes ne sont pas comparables à La Tuque. Val-d'Or est la ville la plus peuplée de l'Abitibi, donc les gens s'y rendent peu importe qu'il y ait une voie de contournement ou non puisque dans la majorité des cas cette ville est leur destination.

Saint-Ferdinand est une très petite ville où les camions lourds ne pouvaient pas se croiser sur l'artère principale, ce qui causait des problèmes graves de circulation. La délégation latuquoise aurait aimé bénéficier de plus de temps pour visiter d'autres villes et avoir le point de vue d'un plus grand nombre de personnes. De plus, dans ces deux villes tout le monde réclamait la voie de contournement, personne n'y était opposé, donc personne n'a contesté la façon de faire du ministère des Transports.

Le troisième point important de cette étude est la présentation des conclusions de trois études américaines qui ont tracé le portrait des impacts économiques de 88 voies de contournement dans des milieux de vie semblable à La Tuque. Toutes ces études identifient les mêmes points importants pour lesquels la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice se bat dans ce projet, c'est-à-dire l'importance d'avoir une bonne signalisation, l'importance pour le milieu de se prendre en main, l'importance d'interdire la construction en bordure de la voie de contournement, l'importance d'avoir des accès très bien aménagés, etc. D'ailleurs, ces points importants ont aussi été soulevés par les gens de Val-d'Or et de St-Ferdinand lors des visites de la délégation latuquoise dans le cadre de l'étude.

Cette étude d'impact économique conclut que les pertes envisagées pour La Tuque seront de l'ordre de 4 millions \$ par année dans une perspective réaliste. Les membres de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice sont en accord avec cette évaluation. Par contre, les membres de la chambre ne croient pas que cet impact sera faible. Ils voient ce résultat comme un défi de plus à relever dans un contexte économique déjà très difficile.

Un autre point important pour la chambre dans l'aspect économique du projet est le montant annuel que devra investir la Ville de La Tuque pour l'entretien de l'ancien tracé de la route 155, l'entretien de la bretelle du chemin Wayagamac et l'aménagement des panneaux de signalisation aux extrémités de la voie de contournement. Les gens d'affaires craignent que cette nouvelle facture, qui n'a pas encore été chiffrée avec exactitude outre l'entretien de l'ancien tracé de la route 155 évalué à 106 000 \$ par an par le ministère des Transports, se traduise par une augmentation de taxes aux citoyens.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice regrette le fait que les citoyens ne sont pas informés de cette possibilité. La chambre questionne également le fait que la Ville de La Tuque ne connaît pas le montant exact qu'elle aura à déboursier avec la construction de la voie de contournement, donc par conséquent qu'elle n'a pas encore planifié où elle

prendra l'argent lorsqu'il sera temps de réparer le boulevard Ducharme, la rue St-François et la rue Bostonnais. Il ne faut pas oublier que les rues de la municipalité recevront encore bon nombre de camions lourds pour la livraison locale et que ces véhicules endommagent une route beaucoup plus rapidement qu'une voiture. Il y a bien entendu des programmes d'aide gouvernementaux auxquels la ville pourra adhérer pour recevoir de l'aide, mais il n'y a aucune garantie que les projets présentés seront retenus et que ces programmes existeront encore à long terme.

3. La voie d'accès du chemin Wayagamac

Il est vrai que depuis les sept dernières années le ministère des Transports a toujours soutenu qu'il était prêt à aménager l'intersection du chemin du lac Panneton dans les deux sens pour permettre aux usagers de la voie de contournement d'atteindre le chemin Wayagamac, mais pas à financer l'aménagement de cette troisième voie d'accès. La réponse aux demandes répétées du milieu économique et politique latuquois a toujours été que c'était à la Ville de La Tuque de payer pour cette bretelle.

Sachant très bien que la ville n'aurait jamais les moyens financiers d'aménager cette bretelle et la jugeant essentielle pour minimiser les impacts économiques dans le milieu, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a fait partie de ceux qui ont fait des pressions politiques pour obtenir cette bretelle. C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que la chambre a accueilli l'annonce de la ministre déléguée aux Transports, Mme Julie Boulet, en février dernier.

La joie a été de courte durée, car force est d'admettre que cette bretelle est loin d'être acquise. L'aménagement que se propose de faire le ministère des Transports, c'est-à-dire de simplement paver le chemin existant après l'avoir utilisé pour la construction de la voie de contournement pour en faire une route de type «F», est inacceptable pour la chambre. Les gens d'affaires latuquois croient que le ministère des Transports n'en est pas à quelques millions de dollars près dans ce projet et qu'il doit la réaliser correctement dès le départ, sinon les Latuquois seront pénalisés pour des dizaines d'années à venir. L'expérience acquise au Québec démontre qu'il est très difficile de modifier ou d'ajouter des éléments à une route après sa réalisation.

Si la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice juge cette bretelle d'accès essentielle, c'est d'abord parce qu'elle donne accès à un important pôle commercial de la

municipalité. Elle permet également de diminuer le trafic lourd jugé livraison locale sur une vaste partie de la ville dans un sens ou dans l'autre, permettant aux camions dont la destination est le centre de la ville d'utiliser une partie de la voie de contournement au lieu d'entrer dans la municipalité à l'entrée sud ou à l'entrée nord. De plus, elle est essentielle pour la sécurité publique puisqu'elle est située à proximité du poste de police, du poste d'incendie, du siège social des ambulanciers, ainsi que du Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice. Pour la chambre, il est très important d'avoir un accès au centre de la voie de contournement, puisque ce nouveau tracé de la route 155 aura 12,5 kilomètres de long, une distance non négligeable.

4. L'aménagement des trois voies d'accès

Lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 5 avril 2004 par la chambre au sujet de la voie de contournement, le point le plus important de la soirée qui a été discuté est l'aménagement de toutes les voies d'accès. Les gens d'affaires s'inquiètent du fait que le ministère des Transports privilégie la fluidité du trafic sur le nouveau tracé de la route 155 au détriment du milieu latuquois. Cette crainte a pu être confirmée lors de la première partie des audiences publiques alors que le ministère des Transports a identifié son intention de faire des accès en «T» pour les trois accès.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est totalement contre cette façon de faire. Ses membres sont persuadés que cela sera dangereux autant pour les gens de passage que pour les Latuquois qui auront à emprunter cette route régulièrement. Le ministère des Transports a été trop évasif sur sa façon de considérer une voie d'accès sécuritaire. En acceptant le projet tel que proposé sur cet aspect, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice a l'impression de signer un chèque en blanc au ministère qui ne sait pas encore s'il y aura des feux de circulation et qui va peut-être étudier la possibilité d'aménager un carrefour giratoire à l'entrée sud.

La chambre craint que l'aménagement des trois voies d'accès ne soit pas satisfaisant et que les gens du milieu latuquois devront se battre pendant des années pour corriger cette situation, probablement à la suite d'accidents routiers meurtriers. Peut-être même que la Ville de La Tuque sera obligée d'assumer les frais du réaménagement des voies d'accès comme ce fût le cas pour Val-d'Or qui a payé son carrefour giratoire.

La chambre est persuadée qu'il existe d'autres solutions que des accès en «T», même si ses membres ne sont pas des spécialistes en la matière. La chambre croit qu'un carrefour giratoire suffisamment large pour les camions lourds, donc beaucoup mieux aménagé que celui récemment réalisé à Shawinigan, serait une meilleure solution pour l'entrée sud de la voie de contournement. La chambre croit que l'aménagement de l'intersection du chemin du lac Panneton devrait être fait de façon à ce que les usagers de la route, les motoneigistes, les quadistes et les randonneurs puissent passer sous ou par-dessus la voie de contournement pour atteindre le chemin Wayagamac. Finalement, la chambre croit que l'entrée nord de la ville devrait être aménagée d'une façon semblable au schéma A du document PR1, annexe 3, pour permettre aux usagers de la route de se diriger facilement vers La Tuque sans avoir à faire d'arrêt et à laisser passer la circulation avant de tourner. Il ne faut pas oublier qu'un très grand nombre de camions qui font de la livraison à l'usine Smurfit-Stone arriveront à cet endroit du sud vers le nord et qu'ils bifurqueront vers La Tuque pour aller rejoindre la voie d'évitement menant à l'usine de pâtes et papiers. Les Latuquois qui connaissent très bien les habitudes du trafic lourd savent qu'ils seront parfois trois, quatre, cinq et même six poids lourds l'un derrière l'autre qui voudront accéder à la ville à l'entrée nord. Si cet accès est construit en «T», il y aura un blocage important lorsque les camions devront attendre longtemps avant de pouvoir tourner à gauche.

En fait, la chambre demande que les trois accès à la municipalité soient facilement accessibles pour les usagers de la route. La chambre ne veut pas que le ministère des Transports s'arrête simplement au fait que l'utilisateur de la route a le choix d'entrer ou non dans la ville. Tous les membres de la chambre sont des voyageurs et ils savent très bien que le touriste de passage dans une région réagit souvent par instinct. S'il juge que cela lui demande trop d'efforts pour entrer dans la voie d'accès vers La Tuque ou que cela représente un danger pour lui, il continuera sa route tout simplement et les impacts économiques pour le milieu latuquois seront importants.

5. L'entrée nord de la voie de contournement

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice n'est pas d'accord avec la décision du ministère des Transports de créer une montagne de remblais près du cimetière à l'entrée

nord de la voie de contournement. Les membres de la chambre jugent que cette butte artificielle ne s'harmonisera pas du tout avec le paysage forestier auquel les Latuquois sont habitués. De plus, la chambre comprend mal pourquoi le ministère des Transports qui veut régler la problématique de bruit, de pollution et de sécurité reliée au trafic lourd dans la ville présente une portion de tracé où les camions lourds auront à utiliser leur frein moteur régulièrement alors qu'ils seront bien au-dessus du niveau de la ville et à moins d'un kilomètre de plusieurs résidences. Les résidants des secteurs Jacques-Buteux et Terrasse Saint-Maurice deviendront les boucs émissaires de cette portion de tracé qui n'a rien à voir avec le tracé de la «bonne voie» qui a pourtant fait consensus dans le milieu.

Le ministère des Transports a évoqué en première partie des audiences publiques des difficultés qui l'ont mené à choisir cette option. Le ministère a mentionné également qu'il a reçu l'accord de la municipalité. La chambre comprend mal alors pourquoi la Ville de La Tuque a demandé des audiences publiques du BAPE au ministre de l'Environnement en avril 2003 justement parce que cette portion du tracé ne lui convient pas.

Les membres de la chambre sont d'avis que le ministère des Transports doit réviser sa position. Depuis le début du dossier, tous les tracés qui ne faisaient que déplacer le problème ont été rejetés par le milieu. La chambre considère que cette partie du tracé engendrera suffisamment d'inconvénients à bon nombre de personnes pour justifier sa révision.

La chambre s'est pliée à la volonté de la majorité des Latuquois en acceptant de faire partie du consensus du tracé de la «bonne voie» qui contourne entièrement la ville, parce qu'elle a compris la position des résidents du sud de la ville qui désirent eux aussi ne plus avoir à vivre avec la présence des camions. Le tracé proposé par le ministre Brassard qui débutait au chemin Wayagamac ne le permettait pas. Suivant cette logique, la portion du tracé proposée à l'entrée nord est inacceptable, puisqu'il aura des inconvénients importants pour les résidants de ce secteur.

De plus, cette portion du tracé tel que présenté par le ministère des Transports l'oblige à trouver une solution pour permettre aux gens qui fréquentent le lac à l'Ours d'y avoir encore accès. Si le ministère des Transports modifie le tracé, tel que le demande la chambre, ainsi que bon nombre de citoyens, la voie de contournement passera à l'est du

lac à l'Ours, donc ce point d'eau restera très accessible pour les gens de la ville comme c'est le cas présentement.

6. La revitalisation commerciale

La Tuque se vend partout au Québec, aux États-Unis et en Europe comme la région par excellence pour le tourisme de nature et d'aventures. Beaucoup d'efforts et d'argent ont été investis pour structurer l'offensive touristique de la région. Il est donc de notre devoir de s'assurer que tout ce qui a été fait pour bâtir petit à petit l'industrie touristique du Haut-Saint-Maurice ne soit pas anéantie par le projet de construction d'une voie de contournement.

Le milieu économique latuquois est persuadé que pour assurer son développement touristique à long terme, la ville de La Tuque doit miser sur sa revitalisation commerciale et particulièrement sur la mise en valeur de son centre-ville. Les principales artères commerciales de la ville doivent devenir un pôle touristique attrayant qui incitera les voyageurs de la route 155 à entrer à La Tuque. Les intervenants socio-économiques latuquois travaillent sur cet aspect du développement de leur milieu depuis plus de cinq ans au sein du Comité de développement commercial. Le comité possède un plan d'action très précis à réaliser au cours des prochaines années, mais il n'a pas les moyens financiers de réaliser l'ensemble de ses objectifs à court terme. Le déplacement de la route 155 hors du milieu urbain oblige le milieu à réagir beaucoup plus vite que prévu. Les membres de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice croient que la majorité des objectifs visés dans le processus de revitalisation du secteur commercial devront être atteints avant l'inauguration du nouveau tracé de la route 155, afin de minimiser les impacts économiques du projet. Les gens d'affaires pensent que si le milieu commercial latuquois est attrayant et que cela est déjà connu des touristes de passage, ils auront tendance à s'arrêter davantage à La Tuque après la construction de la voie de contournement que si la situation demeure comme elle est présentement.

Pour réagir aussi rapidement, le milieu latuquois a besoin d'un coup de pouce financier. Les partenaires du Comité de développement commercial ont investi beaucoup pour mener ce projet à terme, ils sont même prêts à continuer de le faire. Le gouvernement fédéral a investi près de 100 000 \$ dans le cadre d'un programme pour aider les

collectivités qui souffrent de la crise du bois d'œuvre. La chambre croit que le gouvernement provincial doit aussi investir dans ce projet pour aider la collectivité qui va vivre avec les effets du déplacement de la route nationale hors des limites urbaines de La Tuque. Il ne faut pas oublier que cette voie est rendue nécessaire par l'augmentation du trafic lourd sur la route 155. La majorité des camions lourds qui utilisent cet axe routier sont destinés à l'industrie forestière. La forêt est une richesse collective des Québécois. Elle procure des emplois dans plusieurs régions, mais ce sont les résidents des régions ressources, comme les Latuquois, qui souffrent le plus des conséquences de l'exploitation forestière. Ils méritent donc un coup de pouce de la collectivité québécoise.

Les gens d'affaires latuquois savent qu'ils ne peuvent plus miser uniquement sur l'industrie forestière pour que leur ville se développe économiquement. Ils savent que l'industrie touristique, qui est en pleine émergence au Québec, représente le complément parfait, la diversification économique dont La Tuque a tant besoin.

Les gens d'affaires sont aussi conscients que le développement touristique du Haut-Saint-Maurice passe par l'amélioration du réseau routier dont la route 155 est l'axe principal. Ils sont donc prêts à reconnaître que la construction d'une voie de contournement peut devenir un outil de développement intéressant. Par contre, pour que cet outil serve au développement d'un milieu, il faut respecter certaines conditions essentielles : être bien préparés et être bien visibles sur le nouvel axe routier. Pour respecter ces conditions, il faut de l'argent et le milieu latuquois n'a pas les moyens d'assumer seul les dépenses reliées à la revitalisation du centre-ville et l'affichage aux entrées de la voie de contournement. La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice demande donc que le gouvernement provincial s'engage financièrement à aider la collectivité latuquoise si le ministère des Transports est autorisé à construire une voie de contournement.

De plus, toujours dans le domaine touristique, la chambre considère que le ministère des Transports n'a pas tenu suffisamment compte de l'importance économique que représente la pratique de la motoneige, du quad et de la randonnée pédestre dans son projet de contournement qui fait l'objet de cette audience publique. Le nouveau tracé projeté est situé dans une zone très prisée des amateurs de la nature. Il coupe des sentiers importants de motoneige, de quad et de randonnée pédestre. Comme ces loisirs représentent d'importantes retombées économiques pour les commerçants latuquois, la chambre veut

s'assurer que le ministère des Transports va faire tout le nécessaire pour s'assurer que le tourisme relié à ces loisirs ne soit pas pénalisé.

Les sentiers de motoneige, de quad et de randonnée pédestre sont entretenus par des dizaines de bénévoles qui ne comptent pas les heures pour permettre à La Tuque de bénéficier d'un important apport économique. Comme leur implication est bénévole, ils sont parfois découragés lorsque les embûches s'accumulent en raison souvent de la bureaucratie gouvernementale ou du refus de certains propriétaires de leur donner des droits de passage. Déménager un sentier est une chose très compliquée qui peut mettre en péril bien des acquis et avoir un effet néfaste sur l'économie. La chambre veut donc être certaine que le ministère des Transports va travailler avec les gens du milieu sur cet aspect du projet. La chambre désire un engagement ferme de la part du promoteur qui devra s'entendre avec les clubs de motoneige, de quad et de randonnée pédestre locaux avant la construction de la voie de contournement.

Conclusion

Bien que la voie de contournement représente un grand point d'interrogation quant aux impacts qu'elle aura sur le milieu de vie latuquois, **la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas au projet présenté par le ministère des Transports de faire une déviation de la route 155 à l'est de la ville.** Par contre, la chambre ne peut pas accepter le projet présenté tel quel à cette audience publique, car il y a des points essentiels défendus depuis longtemps par le milieu qui ne sont pas respectés.

Les membres de la chambre comptent beaucoup sur cette audience publique menée par le BAPE pour que le projet soit bonifié et respecte davantage la volonté du milieu. Les gens d'affaires latuquois sont parfaitement conscients que leurs demandes représentent des dépenses additionnelles pour le gouvernement qui se chiffreront probablement en millions de dollars. Même s'ils sont des ardents défenseurs de la saine gestion des deniers publics, les gens d'affaires de La Tuque souhaitent que le gouvernement du Québec ne réalise pas un projet insatisfaisant pour le milieu simplement par mesure d'économie. La construction d'une voie de contournement dans un milieu de vie qui souffre déjà de plusieurs problèmes économiques doit être un projet très réfléchi et bien préparé.

Les gens d'affaires comptent aussi beaucoup sur la bonne volonté de la Ville de La Tuque qui devra faire preuve d'une excellente vision à long terme de son développement pour contrer les effets négatifs de la voie de contournement. Les efforts de rapprochement des intervenants économiques avec les autorités municipales portent fruit. La chambre espère que ce partenariat va perdurer pour que la voie de contournement se réalise une fois pour toute. Si l'ensemble du milieu latuquois est bien préparé à la construction d'une voie de contournement, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est persuadée que La Tuque saura en tirer profit. Il faut bien entendu pour cela que le projet soit bonifié, car sinon le milieu latuquois mettra beaucoup plus d'énergie à tenter de convaincre le ministère des Transports d'apporter des changements, qu'à travailler à se développer pour devenir une ville plus attirante pour les gens de passage.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice croit donc que ce projet de contournement doit être le plus près possible de la perfection dès le départ, car les gens d'affaires de La Tuque savent très bien que lorsque le gouvernement du Québec aura investi plus de 25 millions \$ à La Tuque, il faudra bien des années pour le convaincre d'en ajouter davantage.

Les recommandations de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice sont les suivantes :

- La construction d'une bretelle d'accès au centre de la voie de contournement qui relierait la route 155 au boulevard Ducharme par le chemin Wayagamac. Cette bretelle doit être suffisamment large et bien construite pour permettre la circulation lourde. L'aménagement de cette bretelle doit aussi inclure des mesures pour limiter le bruit pour les résidants du quartier des Arpents Verts.
- L'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée sud de la voie de contournement ou d'une autre forme d'intersection qui permettra la fluidité de la circulation en direction de la ville de La Tuque. Si le carrefour giratoire s'avère l'option choisie, il devra être mieux aménagé que celui de Shawinigan récemment construit qui est mal adapté aux véhicules lourds.
- La modification de la portion du tracé à l'entrée nord pour que la voie de contournement se termine plus à l'est dans le chemin des Hamelins, afin d'éviter

- la construction d'une butte de remblais, d'éviter que la voie soit trop près des maisons de la rue Du Coteau et d'éviter les inconvénients reliés au bruit que cela provoquerait pour les résidants du secteur.
- La modification de l'aménagement de la voie d'accès nord de façon semblable au schéma A du document PR1, annexe 3, pour permettre aux usagers de la route d'avoir un accès facile et sécuritaire à la ville dans les deux sens de la circulation.
 - La participation financière du promoteur pour l'aménagement des panneaux d'affichage à chacune des trois voies d'accès, y compris l'aménagement paysager, pour que ces nouvelles portes d'entrée de La Tuque soient visuellement impeccables.
 - Un plan précis des aménagements paysagers qui seront faits pour limiter au maximum les impacts visuels de la construction du nouveau tracé de la route 155.
 - La réalisation d'un règlement municipal écrit avant le début des travaux pour contrôler l'étalement commercial aux extrémités de la voie de contournement.
 - L'engagement écrit du ministère des Ressources naturelles que les terres publiques qui longent la voie de contournement ne seront pas vendues ou louées à des fins commerciales.
 - L'adoption d'un projet de règlement municipal avant le début des travaux qui interdira toute forme de construction en bordure de la voie de contournement sur les terrains privés, ainsi qu'à l'extrémité est de la bretelle d'accès du chemin Wayagamac.
 - Le versement par le gouvernement du Québec d'une aide financière au Comité de développement commercial pour la revitalisation commerciale, afin de contrer les impacts économiques de la relocalisation de la route 155.
 - L'évaluation précise des coûts d'entretien et de réfection que devra assumer annuellement la Ville de La Tuque après la construction de la voie de contournement, incluant le tracé actuel de la route 155, la bretelle du chemin Wayagamac et l'aménagement des panneaux de signalisation aux extrémités du nouveau tracé. Cette somme devra être rendue publique pour que les citoyens en soient informés.
 - La formation d'un comité avec un représentant de la Chambre de commerce, des représentants du ministère des Transports et de la Ville de La Tuque qui verra à

préparer un protocole d'entente en matière d'affichage et de signalisation. Ce comité devra avoir un échéancier serré pour s'assurer que le protocole d'entente sera signé avant l'inauguration de la voie de contournement.

- La signature d'ententes entre le ministère des Transports et les clubs de motoneige, de quad et de randonnée pédestre qui comprendront des solutions acceptables pour les gens du milieu latuquois, là où la voie de contournement entre en conflit avec les sentiers.
- La formation d'un comité regroupant les intervenants locaux, des citoyens, des représentants de la municipalité et du ministère des Transports qui sera informé de la progression des travaux et du respect des échéanciers de façon régulière.
- Le déménagement du kiosque d'information touristique avant le début de la voie de contournement tout en maintenant un kiosque secondaire au Parc des chutes de la petite rivière Bostonnais.

Ces recommandations sont proposées par la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice dans un souci de respect de tous les citoyens, les gens d'affaires, les amateurs de sports de plein air, les touristes et les usagers de la route 155. La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas à la construction d'une voie de contournement. La chambre désire s'assurer que la voie de contournement qui sera construite sera sécuritaire, ainsi que bien aménagée pour le bien-être de tous les Latuquois et pour que La Tuque continue d'être une belle terre d'accueil pour l'amateur de nature et d'aventures.

Approuvé et signé à La Tuque le jeudi 27 mai 2004, pour et au nom du conseil
d'administration de la Chambre de commerce du Haut Saint-Maurice.

Normand Beaudoin
Président

p.p.HL

SCHÉMA A

